



Cette année, je pars en colo !



Pass colo 2024 : une aide financière pour les départs en colo

Activités culturelles, sportives, rencontres... les colonies de vacances offrent une multitude d'expériences enrichissantes pour les enfants et les jeunes. Partez à la découverte de ce dispositif qui fait son arrivée cet été.

À qui s'adresse le dispositif d'Etat Pass colo ?

Le Pass colo concerne uniquement les enfants qui fêtent leurs 11 ans au cours de l'année 2024. Il s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 euros. Le montant du Pass colo varie entre 200 et 350 €.

- 350 € pour un QF jusqu'à 200 €
- 300 € pour un QF compris entre 201 € et 700 €
- 250 € pour un QF compris entre 701 € et 1 200 €
- 200 € pour un QF compris entre 1 201 € et 1 500 €

Comment en bénéficier ?

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour prétendre à cette aide. Si vous êtes éligible, vous recevrez un mail ou un courrier à compter du 9 avril. Par la suite, vous pourrez estimer le montant de votre aide et de votre reste à charge sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo

À partir du 15 avril 2024, vous pourrez choisir pour votre enfant un séjour conventionné « Pass colo » sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo

L'aide sera automatiquement versée à l'organisateur du séjour selon le principe du tiers payant. Il la déduira du prix du séjour pour que vous n'ayez qu'à régler le reste à charge.